

Je termine maintenant, monsieur l'Orateur, la citation interrompue.

Le très hon. Mackenzie King: Messieurs, on a proposé que la Conférence s'ajourne indéfiniment. Tous ceux qui approuvent la motion voudront bien dire "Oui".

Des voix: Oui.

Le très hon. Mackenzie King: Ceux qui ne l'approuvent pas, veuillez dire "Non".

(Aucune réponse.)

Le très hon. Mackenzie King: Je déclare la motion adoptée à l'unanimité.

La conférence s'est ajournée immédiatement après que le très distingué premier ministre de la Nouvelle-Écosse eut déclaré qu'il supposait que la conférence se réunirait de nouveau. Nous avions tous le droit de supposer que de nouvelles réunions auraient lieu mais il n'y en a pas eu. A ceux qui disent que ces propositions ont été rejetées, je réponds tout simplement qu'ils font erreur. On n'a pas eu l'occasion de rejeter ou d'accepter l'offre car, conformément à sa pratique, pratique dont a parlé la semaine dernière le premier ministre Campbell du Manitoba, le Gouvernement a agi à sa guise. Sans se renseigner davantage auprès des provinces et sans les consulter, M. Ilsley a déclaré à la Chambre quelles seraient les allocations que le gouvernement entendait accorder aux provinces qui étaient disposées à conclure un accord. Il n'y a pas eu d'accord de base avec les provinces. Il s'est tout simplement agi d'une question où le grand frère avait décidé d'agir. Ceux qui ne voulaient pas lui causer d'ennuis étaient priés de se conformer immédiatement à sa décision. C'est la façon dont le Gouvernement a tout le temps traité ces problèmes. La conférence en question n'a pas été convoquée de nouveau; la seule raison pour laquelle on n'a pas alors conclu d'entente c'est que le Gouvernement a refusé de renouer la conférence. Que le ministre de la Justice ne continue pas à formuler le genre de déclarations qu'il a faites à l'extérieur parce qu'ici, nous pouvons contester leur exactitude d'une façon officielle.

En ce qui concerne les accords en question, il y a eu non seulement entente tacite de la part de bien des provinces à ce sujet, mais un profond désir de les mettre en application sans plus tarder dès que l'on aurait obtenu les données nécessaires; cependant le Gouvernement ne possédait pas alors la documentation qu'il fallait, et, comme l'a indiqué lui-même le ministre des Finances, on allait tenir compte des propositions avancées. C'est ainsi qu'on a traité la question. Non, monsieur l'Orateur, le Gouvernement a sabordé la conférence. Voilà ce qui est arrivé; et elle n'a pas encore été renflouée.

La conférence qui s'est réunie antérieurement en n'était pas la suite; il s'agissait

d'une conférence convoquée apparemment pour examiner la constitution. Elle est aussi en suspens. Dans tout cela, le Gouvernement semble penser qu'il n'a, en somme, qu'à convoquer une conférence, faire une série de déclarations fondées sur des données qu'il ne possède pas, laisser toute l'affaire en plan et utiliser les rouages de sa coûteuse propagande pour affirmer que les membres de l'autre camp ont désapprouvé ce qu'il a dit. Voilà comment on a procédé au cours de ces délibérations.

Puisqu'on a constamment laissé entendre, encore aujourd'hui même, monsieur l'Orateur, qu'en ma qualité de premier ministre de l'Ontario, j'ai assisté contre mon gré à ces conférences, je consignerai au hansard quelque chose qui ne l'a pas été précédemment. J'aime à croire que le ministre l'ignore, car sa conduite serait surprenante s'il savait que l'origine de cette conférence est attribuable à une requête, portant ma signature, que le gouvernement de l'Ontario a communiquée en janvier 1944. Je vais la consigner au hansard. Évidemment, le ministre de la Justice est au courant, car il a reçu une copie de la lettre par la suite.

M. Ferguson: Peut-être ne le sait-il pas encore.

L'hon. M. Drew: Eh bien, je vais le lui rappeler! Le 6 janvier 1944, en ma qualité de premier ministre de l'Ontario, j'ai écrit la lettre suivante:

Au très honorable W. L. Mackenzie King,
Premier ministre du Canada,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur King,

Depuis mon retour à mon bureau, j'ai eu l'occasion de lire un certain nombre de discours prononcés par les ministres du cabinet fédéral sur les projets que l'on dresse en vue de l'embauchage et de la reconstruction d'après-guerre. Je note que, dans la plupart des cas, ils parlent de sphères d'activité qui seraient, d'ordinaire, du ressort exclusif des provinces.

Une voix: Les allocations familiales!

L'hon. M. Drew: Le mythe tient bon.

Inutile de dire que nous désirons de tout cœur coopérer à la réalisation de toute mesure pratique qui assurerait un programme efficace d'après-guerre et la réadaptation rapide des membres de nos forces armées. Toutefois, il importe beaucoup, à mon sens, de tenir des pourparlers préalables dans les cas où il faut obtenir l'assentiment des gouvernements provinciaux touchant la jouissance conjointe de sphères législatives qui, d'ordinaire, relèvent exclusivement des provinces, et cela afin que toutes les mesures adoptées reposent sur une norme convenue d'avance.

Actuellement, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont à mettre au point certains accords touchant la santé publique et l'éducation. J'estime qu'il est très difficile de régler